

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J.C COQUIO - L. GESLIN - F. LAUTOUR - I. LANGLOIS- C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD - V. FOURRÉ - J. GUERIN – Ph LETONDEUR - S. POTTIER - N. BROTCHE - P. LESELLIER

Absents excusés : Jean-Pierre FOUCHER

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Laëtitia GESLIN

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal leur accord pour trois questions qui n'avaient pas été mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération à prendre pour les gratifications des stagiaires
- Participation financière de la Commune aux frais de destructions des nids de frelons asiatiques.
- Exonération des pénalités de retard – Marché Aménagement Presbytère en maison de services au public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces trois points.

❶ Approbation des comptes administratifs 2018 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune - Lotissement – Station-Service

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

• COMMUNE

- Section de Fonctionnement

Dépenses : 519 206.21 €

Recettes : 862 200.18 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 727 447.16 €

Recettes : 693 820.89 €

L'excédent de fonctionnement de l'année est de : 342 993.97 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 1068 : **196 410.87 €**

- C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **1 006 690.87 €**

(montant disponible pour l'investissement).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

En 2018, la commune a investi : 592 €/habitant

**alors que la moyenne départementale est de : 223 €/habitant
(Communes similaires)**

tout en préservant une capacité de désendettement de très bon niveau puisqu'en 1 an et demi la commune a les capacités de rembourser la totalité de sa dette.

2 Ratios souvent contradictoires.

• LOTISSEMENT

- Section de Fonctionnement

Dépenses : 10 142.04 €

Recettes : 10 142.04 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 10 142.04 €

Recettes : 10 142.04 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

• STATION-SERVICE

- Section de Fonctionnement

Dépenses : 703 683.44 €

Recettes : 699 950.14 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 36 936.00 €

Recettes : 6 049.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau 41 334.12 € (montant disponible)

🗳️ Vote du budget supplémentaire 2019 – Commune

• COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif pour 2019 ayant été voté en décembre 2018, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2019.

M. Le Maire explique que ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2019 des résultats de l'exercice 2018, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement. Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du budget supplémentaire 2019 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	430 238.02
Charges de personnel	198 500.00
Autres charges de gestion	14 500.00
Atténuation de produits	53 502.00
Charges financières	3 178.51
Charges exceptionnelles	15 389.47
Dépenses imprévues	50 000.00
Virement à la section d'investissement	250 000.00

Recettes :

Excédent antérieur reporté	1 006 690.87
Impôts et taxes	6 812.13
Dotations et participations	1 805.00

Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	373 705.87
Emprunts et dettes assimilés	4 245.61
Immobilisations corporelles	44 000.00
Immobilisations en cours	442 705.00
Opérations d'ordre	1 882.50

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	250 000.00
Opérations d'ordre	1 882.50
Dotations fonds divers	197 910.87
Subventions d'investissement	397 611.14
Autres immobilisations financières	19 134.47

Monsieur le Maire souligne que le budget supplémentaire s'équilibre sans augmentation des taux d'imposition, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux.

③ Vote des budgets primitifs 2019 – Lotissement - Station-service

• LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 134.47 € pour la section de fonctionnement et 19 134.47 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Variations des stocks	19 134.47
-----------------------	-----------

Recettes

Vente de terrains aménagés	3 745.00
Produits exceptionnels	15 389.47

Section d'investissement

Dépenses

Emprunts et dettes assimilées	19 134.47
-------------------------------	-----------

Recettes

Sortie du stock des parcelles vendues	19 134.47
---------------------------------------	-----------

• STATION-SERVICE :

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 718 673.44 € pour la section de fonctionnement et à 33 707.00 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général	712 624.44
Opérations d'ordre	6 049.00

Recettes

Ventes de carburant	670 403.32
Amortissement	6 936.00
Résultat reporté	41 334.12

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	26 771.00
Opérations d'ordre	6 936.00

Recettes

Opérations d'ordre	6 049.00
Excédent reporté	27 658.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

④ Délégation du conseil municipal à M. Le Maire

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal lui avait accordé par délibération, plusieurs délégations.

Cependant, afin de simplifier, il convient de modifier l'article 2 de la délégation :

2° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de **200 000 €** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la modification.

⑤ Subventions 2019

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2019 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	1 100 €
- Comité des fêtes :	1 800 €
- Culture et Loisirs :	1 500 €
- ABI section tennis de table :	600 €
- ABI Section pétanque :	400 €
- Comice Cantonal :	200 €
- Comice d'arrondissement :	100 €
- ADMR :	150 €
- UNA :	150 €
- La truite domfrontaise :	150 €
- CCAS :	2 500 €
- APE :	200 €
- Asso. Cnale pour la régulation des nuisibles :	200 €
- Ecole publique de St-Bômer-les-Forges :	120 €
- Ecole de Musique de St-Bômer-les-Forges :	495 €
- Septembre musical :	2 090 €

⑥ Achat de petites poubelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer les petites poubelles du bourg afin de préserver la propreté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de 10 petites poubelles d'un montant de 3 000 € HT.

⑦ Emprunt – Création d'une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu trois propositions pour un prêt de 100 000 € destiné à financer la création d'une maison d'assistantes maternelles.

L'offre la mieux disante émane du Crédit Agricole de Normandie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer toutes pièces consécutives au contrat de prêt qui présente les caractéristiques suivantes :

- un emprunt de 100 000 € dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 20 ans.
- Le taux de l'emprunt sera de : 1.40 % - Taux Fixe ;
- en mode d'amortissement capital constant ;
- les frais de dossier s'élève à 200 €.

⑧ Emprunt – Marché Voirie Communale (Hors Agglomération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu trois propositions pour un prêt de 120 000 € destiné à financer la réfection de la voirie communale (Hors Agglomération).

L'offre la mieux disante émane du Crédit Agricole de Normandie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer toutes pièces consécutives au contrat de prêt qui présente les caractéristiques suivantes :

- un emprunt de 120 000 € dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 10 ans.
- Le taux de l'emprunt sera de : 0.77 % - Taux Fixe ;
- en mode d'amortissement capital constant ;
- les frais de dossier s'élève à 240 €.

⑨ Remplacement du Chauffage - Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite périodique de la salle polyvalente, il est nécessaire de remplacer le système de chauffage (aérotherme) actuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise EURL GERAULT Rudy de Lonlay L'Abbaye pour un montant 9 640.93 € HT soit 11 569.12 € TTC.

⑩ Pose de Faïence dans l'ancien presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a quelques finitions à réaliser dans l'ancien Presbytère à savoir la pose de faïence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise de Carrelage Arnaud BEAUDET, située « Les Voies » à Lonlay L'Abbaye d'un montant de 964.40 € HT soit 1 157.28 € TTC.

11. Participation de la Commune aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que la commune prenne en charge une partie des frais pour la destruction des nids de frelons asiatiques se trouvant sur la Commune de Lonlay L'Abbaye, à hauteur d'un tiers de la facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation financière d'un tiers de la facture sous réserve que celle-ci soit établie par une entreprise spécialisée dans la destruction des nids de frelons asiatiques.

12. Exonération des pénalités de retard – Marché Aménagement Presbytère

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs à l'aménagement de l'ancien presbytère en maison de services au public sont terminés mais que le délai de réalisation des travaux prévu dans le marché a été dépassé.

Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées aux entreprises. Cependant, compte tenu des conditions particulières qui n'ont pas permis une réalisation conforme à ce qui était prévu et donc qui ont engendré des retards, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées aux entreprises en vue de procéder aux paiements des Décomptes Généraux et Définitifs aux entreprises.

Pour mémoire, les entreprises concernées sont les suivantes :

LOT N° 1	DEMOLITIONS -MACONNERIE	LEDAUPHIN NORMANDIE
LOT N° 2	CHARPENTE – COUVERTURE	DEGRENNÉ
LOT N° 3	MENUISERIES EXTERIEURES	AMP
LOT N° 4	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIES LOUISE
LOT N° 5	ISOLATION CLOISONS SECHES	SARL MFI
LOT N° 6	FAUX-PLAFOND	SARL MFI
LOT N° 7	PLOMBERIE	SARL EURO THERM
LOT N° 8	CHAUFFAGE	SARL EURO THERM
LOT N° 9	ELECTRICITE VENTILATION	ETS EJS
LOT N° 10	ASCENCEUR	SARL ESPASS
LOT N° 11	CARRELAGE – FAIENCE	CARRELAGE FLERIENS
LOT N° 12	PEINTURES RTS DE SOLS SOUPLES	ETS GAULIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de renoncer purement et simplement d'appliquer les pénalités de retard prévues au marché pour les entreprises ci-dessus énumérées.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour la mise en œuvre de la présente délibération.

13. Gratification stagiaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est de plus en plus sollicitée par des demandes de stage en particulier par des jeunes. Monsieur le Maire ajoute que c'est un devoir de préparer la jeunesse en participant à sa formation. Dans le but de motiver les stagiaires, une gratification pourra être attribuée en fonction des services rendus avec un maximum de 60 € par semaine.

14. Questions diverses :

❖ Monsieur le Maire rappelle que suite à différentes demandes des Lonléens qu'une inauguration de la réhabilitation du Presbytère pourrait être envisagée fin mai début juin.

❖ Monsieur le Maire compose le tableau de permanence des élections européennes du Dimanche 26 mai 2019.

❖ M. Le Maire informe le conseil municipal que le pot de Départ en Retraite de Madame Evelyne LÉBOUCHER (sur invitation) est fixé au jeudi 25 avril 2019 à 20h00 à la Mairie.

❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les projets de travaux en 2020, les dossiers de demande de subvention DETR devront être déposés avant novembre 2019 (en raison des élections municipales en 2020).

❖ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la réhabilitation du cabinet vétérinaire situé rue Chancerot et la réhabilitation d'un autre local vacant.

❖ M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en place du nouveau régime indemnitaire approuvé lors de la dernière réunion, il a décidé d'octroyer à :

- Madame Valérie LETISSIER, Rédacteur territorial, une IFSE d'un montant récurrent de 50 € par mois ;

- Madame Sophie FERT, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, une IFSE exceptionnelle pour le mois d'avril 2019 d'un montant de 150 € ;

- Monsieur Rémi PELLERIN, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, d'une IFSE exceptionnelle pour le mois d'avril 2019 d'un montant de 150 €.

❖ A plusieurs reprises notamment aux vœux, Monsieur le Maire s'inquiétait de la baisse de la population ornaise ce qui se traduit par la fermeture de nombreux postes dans les écoles. En ce qui concerne le RPI Lonlay/St Bômer, il était envisagé la fermeture d'un poste à St Bômer et d'un poste à Lonlay L'Abbaye. L'inspecteur académique, M. Lemancel a procuré à M. le Maire l'argumentaire ci-dessous relatant les différentes hypothèses de fermeture en pesant les avantages et les inconvénients tout en préconisant une fermeture de classe à St Bômer comparativement à Lonlay L'Abbaye.

Argumentaire de M. LEMANCEL, inspecteur académique, sur la fermeture d'un poste sur le RPI Lonlay l'Abbaye / St Bomer les Forges

Hypothèses de travail Rentrée 2019

Point de vue des parents, cf. courrier reçu à l'IEN : « demande de prise en compte du bien-être des enfants et du respect de conditions d'apprentissage ... »

- Ecole de Lonlay : adaptée aux maternelles et au CP
- Ecole de St Bômer : adaptée aux CE1/CM2
- Les élèves qui seraient maintenus au-delà de 4 ans sur le site de Lonlay le percevraient comme une punition.
 - Risque d'impact sur la dynamique de classe si les CE1 sont séparés.
 - Si doubles niveaux = risque de fuite de parents vers le privé. (Or dans le privé sur Domfront, toutes les classes, sauf le CP, sont à double niveaux et les classes sont surchargées)
- Perte d'une enseignante titulaire => pb de dynamisme d'équipe

Hypothèse 1 : Fermeture sur le site de Saint Bômer les Forges

ECOLE DE LONLAY L'ABBAYE	PS	MS	GS	CP	Total	E/C
	16	15	16	18	65	16.25

ECOLE DE ST BOMER LES FORGES	CE1	CE2 / CM1	CM1 /CM2	Total	E/C
	25	22	23	70	23.30

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des difficultés en maternelle et liaison GS/CP facilitées : Les résultats des évaluations nationales début de CP indiquent des résultats préoccupants pour cette école : Pourcentage moyen d'occurrences dans la catégorie « élèves à besoin » : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Français : 9,9 % (score parmi les plus élevés de la circonscription) ➤ Mathématiques : 23,7% (score le plus élevé de la circonscription) <p>L'accompagnement des conseillers pédagogiques de la circonscription en GS et CP doit conduire à une amélioration de ces résultats. Cette action serait facilitée si la GS et le CP étaient installés sur la même école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'accueillir dans des conditions très favorables des TPS (demande de l'ien de construire un projet de liaison MAM/assistantes maternelles avec l'école => projet d'école) • Le réservoir d'élèves est là pour 8 à 9 années • Prise en compte de la volonté des parents de ne pas séparer le groupe de CE1. • Aucune difficulté scolaire pour les élèves de cycle 3 (consultation de l'équipe enseignante à ce sujet) • Répartition équilibrée des effectifs sur les deux écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Refus des parents de classe double niveau : argument non recevable sur le plan pédagogique et techniquement impossible.

Hypothèse 2: Fermeture sur le site de Lonlay l'Abbaye

ECOLE DE LONLAY L'ABBAYE	PS / MS	MS / GS	CP	Total	E/C
	16 + 7 = 23	8 + 16 = 24	18	65	21.66

ECOLE DE ST BOMER LES FORGES	CE1	CE1 / CE2	CM1	CM2	Total	E/C
	19	6 + 14	15	16	70	17.5

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une liaison GS/CP facilitée. 	<ul style="list-style-type: none"> Division du groupe CE1 (pour les parents) Effectifs de maternelle plus chargés : rôle de la maternelle dans la prévention de la difficulté. Importance de la GS pour préparer les fondamentaux. (Cf. résultats des évaluations nationales CP déjà cités) Possibilité d'accueil des TPS relativement faible Hypothèse qui n'assure pas durablement l'avenir de l'école car elle favorise les élèves qui seront moins longtemps scolarisés sur le RPI.

Variante de l'hypothèse 2: Fermeture sur le site de Lonlay l'Abbaye (non présentée à la réunion avec les parents)

ECOLE DE LONLAY L'ABBAYE	PS	MS	GS	Total	E/C
	16	15	16	47	15.6

ECOLE DE ST BOMER LES FORGES	CP	CE1	CE2 / CM1	CM1 / CM2	Total	E/C
	18	25	14 + 8 = 22	7 + 16 = 23	88	22

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des difficultés en maternelle facilitée par de petits effectifs. • Possibilité d'accueillir dans des conditions très favorables des TPS (demande de l'IEN de construire un projet de liaison MAM/assistantes maternelles avec l'école => projet d'école). • Le réservoir d'élèves est là pour 8 à 9 années. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison GS / CP moins facile. (Cf. résultats des évaluations nationales CP déjà cités) <p>L'accompagnement des conseillers pédagogiques serait facilité si la GS et le CP étaient installés sur la même école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une très grande disparité des effectifs sur les deux écoles.

La répartition des élèves par commune de résidence

	Eff	%	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
LONLAY-L'ABBAYE	79	55,6	3	10	9	12	15	6	6	6	12
SAINT-BOMER-LES-FORGES	56	39,4		5	6	5	7	8	7	8	10
DOMFRONT EN POIRAI	4	2,8			1	1				2	
TINCHEBRAY-BOCAGE	2	1,4					1		1		
CHAMPSECRET	1	0,7					1				

Source : Tableau de bord des écoles, Application ADOC au 1er avril 2019

Ces informations permettent de mesurer l'impact de chaque hypothèse sur le transport entre les deux écoles pour les élèves et leurs familles.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que l'inspection académique ne voulant pas prendre la décision, celle-ci reviendra finalement à la CDC Domfront Tinchebray Interco. M. Le Maire ajoute qu'encore une fois la politique « politicienne s'en mêle ».

M. Le Maire explique qu'après contact avec le cabinet d'avocats de la Commune à ce sujet, il s'avère que la décision doit être prise par l'inspection académique et non la CDC.

L'argumentaire de M. LEMANCEL, Inspecteur d'Académie est très clair.

L'hypothèse N°1 s'impose : Fermeture sur le site de St Bômer..

❖ **M. Le Maire souhaite faire un point sur la Station d'épuration :**

Depuis deux ans, le dossier est **bloqué** par le **binôme Nury-Soul** malgré un risque de pollution de l'Egrenne.

Dès 2016, les services de l'état informait la Commune de Lonlay L'Abbaye que sa station d'épuration n'était plus en adéquation par rapport aux besoins de la Commune et qu'il était indispensable d'améliorer les rejets de la station d'épuration.

Pour mémoire :

- **Le 21 septembre 2016**, la Commune lance une consultation pour la réhabilitation de sa station d'épuration.

- **Le 9 décembre 2016**, la Commune signe deux compromis d'achat de terrains nécessaires à cette réalisation.

- **Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la prise de la compétence Assainissement par la CDC DTI, le dossier est bloqué.**

- **Le 12 octobre 2017** : Vote des budgets annexes par la CDC DTI.

- **Le 13 décembre 2017**, Madame la Préfète écrit un courrier à la CDC DTI leur demandant de bien vouloir procéder au retrait de la délibération du 12 octobre 2017. En effet, **la constitution de budgets annexes est illégale.**

- **Le 26 décembre 2017**, Madame la Préfète dépose une requête auprès du Tribunal administratif car la CDC DTI n'a pas donné suite à sa demande de retrait de **la délibération du 12 octobre 2017**. (La CDC DTI est déboutée).

- **le 23 janvier 2018**, audience au tribunal administratif à laquelle M. le Maire était présent.

- **le 29 janvier 2018**, une demande de permission de voirie se trouve également bloquée au niveau du Département (Président M. de Ballore et son Vice-Président, M. Nury) – Suspicion...

- **le 29 juin 2018**, un courrier a été envoyé à Monsieur le Président de la CDC DTI par la Direction départementale des territoires de l'Orne (Préfecture de l'Orne) pour préciser que la dérogation est alors supprimée.

- **le 7 janvier 2019** : un courrier a été adressé à Monsieur le Président de la CDC DTI de la part de la Direction départementale des territoires de l'Orne (Police de l'eau- Mme SUZANNE) accompagné d'**un rapport de manquement administratif**. Ce courrier vise également à attirer l'attention de la CDC DTI « sur la nécessité de remédier aux non-conformités avec un échéancier **au plus tard le 31 mars 2019** faute de quoi la police de l'eau proposera à Madame la Préfète un arrêté de mise en demeure. Ce dernier entraînera, entre autre, la suppression des aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. »

Telles sont **les méthodes de travail du binôme Nury/Soul**. Que d'imbroglios, que de temps perdu au niveau de nos administrations de la faute de nos élus.

Comment travailler en confiance ?

Enfin, **le 14 mars 2019**, le dossier est débloquent à la réunion de conseil communautaire. : achat de terrains, subventions, etc...

- **Quelle réactivité !...**

- **Quelle exemplarité ! ...**

- **Comment travailler en confiance**